

Le sauvage du tir fédéral

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 35

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

père, pour quand tu seras vieux ! » Voyez-vous, Monsieur, ces paroles furent pour moi comme un coup de foudre qui me frappa au cœur, et je ne doutai pas que ce poignant appel, avec tout ce qu'il renfermait de reproches, ne me fût adressé d'en haut par Celui qui nous dit à tous : *Honore ton père et ta mère !*

G. H. C.

Le sauvage du tir fédéral.

Chacun se souvient du jeune sauvage exhibé dans une des nombreuses baraques du tir fédéral, où, roulant des yeux féroces, il dévorait la chair crue aux regards étonnés de ses nombreux visiteurs. Voici à cet endroit une petite anecdote assez plaisante. Trois messieurs, munis de brassards, décidèrent, un beau soir, de faire le tour des baraques afin de s'assurer s'il ne s'y passe rien de contraire aux bonnes mœurs. Ils entrent quelques instants après dans la baraque du sauvage et demandent qu'on leur fasse voir cet homme extraordinaire.

« Mille excuses, messieurs, leur dit le patron ; le jeune Calédonien ne sera visible que dans une heure. »

— Veuillez nous le faire voir tout de suite ; c'est au nom de la section de police que nous visitons les divers industriels de la place.

— Mais, messieurs, c'est impossible... quelques préparatifs sont nécessaires avant la représentation, et si vous aviez l'extrême obligeance de repasser...

— Impossible. Si vous ne l'exhibez pas immédiatement, nous ferons fermer votre baraque.

— Messieurs..... je dois vous avouer.....

— Quoi ? voyons, voyons !

— Eh ! bien, ... il est allé... faire une commission en ville !...

Tableau !

Ce soi-disant sauvage n'était, en effet, pas si redoutable, car deux jours après la clôture de la fête, il fumait sa pipe en face d'une chope de bière, tandis que son Barnum faisait procéder au déménagement.

Ceci nous remet en mémoire l'histoire d'un pauvre diable exhibé dans de pareilles conditions et sous la figure d'un naturel de la Nouvelle-Guinée, au tir cantonal de 1858. Cet homme, passé au plus beau noir, et le corps garni artificiellement de longs poils, montrait une rangée de dents qui faisaient frissonner les spectateurs du premier rang. Il dévorait aussi la viande crue qu'on lui tendait au bout d'un trident ; il mangeait des étoupes, crachait du feu, et nul ne doutait de sa sauvage origine.

Le dernier jour du tir, l'huissier P. introduisait dans le bureau de M. Duplan, alors juge de paix, un individu, assez mal vêtu, qui réclamait l'appui de ce magistrat. Il formulait ses plaintes d'une manière si embrouillée que le juge n'y comprenait mot : « Vous pensez, monsieur, que je ne puis travailler comme ça ; on abuse ; on ne me paie pas... je ne puis me nourrir d'étoupes et de viande crue... je réclame la justice..... »

— Parlez plus clairement. Qui êtes-vous et que voulez-vous ?

— Monsieur le juge, je suis le sauvage du tir cantonal.

Et après avoir exposé au magistrat ses divers griefs, celui-ci fut curieux de connaître comment cet homme avait été amené à pratiquer cette singulière industrie.

« Je suis Vaudois, dit-il, bourgeois d'Epalinges ; et c'est dans le midi de la France que j'ai fait connaissance du patron, qui remarqua mes longues dents, mes larges épaules et qui pensa que je ne jouerais pas mal le rôle d'un sauvage dans sa grande cage de fer ;..... mais, monsieur, j'en ai bientôt assez, je vous le promets. »

On sorda dè Payerne qu'étaï po garda lé Bourbaqui à Colombi, étaï lodzi tsi 'na villhe dama, io l'étaï cranameint bin.

On dzo que l'avài déboclia son sat, ie trâuvé dein lo fond 'na saucesse dé taba recouquelhi, que son maîtré lai iavài bailli dévânt dé parti, ein lai de-seint : « Vaïque de quïé boura ton tourdzon, l'est dau crâno va adi ; quand nein mena la balla récolte dé l'an passa à Grandson ti clliaux que passavânt desant : Ein vaïque que va bonifiï ci-sique d'Amé-rique. »

Noutron Djan sè rappelavè to cein, et impacheint dé vito l'agota ; ie sabravé son taba su 'na balla trabilia dé ci bio bou qu'on l'ai dit dé l'acajou avoué son gros couti ein fasein dai bocons on pou plie gros qué lo boutefat dé Boulogne, vo sédé.

Dein ci mïmo momeint arrevé la dama que cou-meincé à criâ : « Ah ! Mon Dieu que c'est pourtant grossier ! » Noutron coo l'ai repond cranameint : Perdena-mé-vo Madama, on vai prau que vo n'ai conniatè rein ; per tsi no on lo troverâi onco trâu prin.

J. K.

M. D..., de Lausanne, pêchait la semaine dernière, au bout de la jetée d'Ouchy. Tout à coup il fut agréablement surpris en voyant le bambou de sa ligne fléchir et faire un plongeon significatif.

Plein d'émotion, il tire...

Mais la proie qui s'est laissée prendre à l'hameçon, résiste...

Le cœur de l'heureux pêcheur battait à se rompre.

Enfin le bouchon reparait, le pêcheur tire, tire encore et amène à fleur d'eau... une vieille botte à l'écuillère !

Furieux, il la décroche et prend aussitôt ses dispositions pour aller s'installer loin de ce lieu maudit.

Mais un passant guoguenard, qui a été témoin de cette pêche inattendue, lui crie :

— Eh ! monsieur, comment donc vous y prenez-vous pour attraper comme ça des grandes bottes ?

— Mon ami, répond l'autre, furieux, mais dissimulant sa colère, j'amorce avec des escarpins !!!